
Résumé de l'adresse des officiers municipaux de la commune de Chouzé-sur-Loire, district de Langeais, qui informent la Convention de l'abdication de leurs prêtres, lors de la séance du 19 ventôse an II (9 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Résumé de l'adresse des officiers municipaux de la commune de Chouzé-sur-Loire, district de Langeais, qui informent la Convention de l'abdication de leurs prêtres, lors de la séance du 19 ventôse an II (9 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 235;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30544_t1_0235_0000_2

Fichier pdf généré le 22/01/2023

38

Les officiers municipaux de la commune de Chouzé-sur-Loire, district de Langeais (1), annoncent que tous leurs prêtres ont abdicqué leurs fonctions.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

39

Le citoyen Quevy, percepteur des contributions à Maubeuge, fait passer six gobelets d'argent, 50 liv. en assignats pour les frais de la guerre, et 10 liv. à lui remises par le citoyen Bascourt.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Maubeuge, 13 vent. II] (4)

« Citoïens représentans du peuple,

Je vous envoie ci-joint en un paquet scellé de mon chiffre six gobelets d'argent pour subvenir, autant qu'il est à ma portée, aux frais de la guerre des républicains contre les tyrans ; plus 50 l. en assignats que m'a remis le citoïen Bazincourt employé aux charois des vivres ; finalement 10 l. que m'a remis la citoïenne Bascourt, d'Avesnes ; le tout pour la même destination. Salut et fraternité. »

Votre concitoïen, QUEVY.

40

La municipalité et la société populaire de Maubeuge rendent compte d'une fête civique célébrée le 10 de ce mois et font passer deux pièces d'or remises par la citoyenne qui a représenté la liberté (*Applaudi.*).

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Maubeuge, 12 vent. II] (6)

« Citoyen président,

Avant-hier, jour de décadi, on a célébré à Maubeuge une fête civique dont je te dois le récit.

La municipalité et la Société populaire s'étaient réunies à 3 heures à la Maison commune, d'où le cortège est parti au son des instruments, malgré une pluie battante. Les citoyens soldats et les soldats citoyens pêle-mêle, se sont mis en marche, suivis d'un char, sur lequel était montée une nymphe portant au bout d'une pique le bonnet de la liberté. Au bas du gradin où elle était assise, on voyait ses compagnes, vêtues de blanc, coiffées de bonnets rouges, et ornées de rubans tricolores. Un grand nombre suivaient à pied dans le même ajustement. Venaient ensuite la municipalité, les généraux et la Société popu-

(1) Et non de Langres .

(2) P.V., XXXIII, 139 et 187.

(3) P.V., XXXIII, 139 et 187. B⁴ⁿ, 25 vent. (2^e suppl^t); *J. Sablier*, n° 1188.

(4) C 293, pl. 969, p. 14.

(5) P.V., XXXIII, 139 et 188. B⁴ⁿ, 25 vent. (2^e suppl^t); *C. Eg.*, n° 569.

(6) C 293, pl. 963, p. 15.

laire, dont six membres portaient les bustes de Rousseau, le Peletier et Marat.

Tout le cortège, suivi d'une foule de citoyens est enfin parvenu sur la grand'place, au milieu des cris de Vive la République. Là, l'arbre de la liberté a été planté avec ses racines ; puis le maire a prononcé un discours vivement applaudi ; ensuite les assistants se sont transportés au temple de la Raison, où les sons d'une musique bruyante et l'air ça ira ont animé la danse jusqu'à 8 heures du soir.

Le lendemain, la déesse de la liberté toujours généreuse, est venue me remettre deux pièces d'or de la part de la municipalité et de la Société populaire, que je te fais passer : elles portent l'effigie du dernier de nos tyrans ; mais le creuset les purifiera. Tu voudras bien demander mention honorable de ce don patriotique. S. et F. »

LAURENT.

41

La société populaire de Carcassonne fait passer le tableau de ses offrandes patriotiques pendant le mois brumaire, et 155 liv. 5 s. produit d'une souscription destinée pour les sans-culottes de Landau qui ont souffert par le bombardement.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Carcassonne, 8 vent. II] (2).

« Représentans du peuple,

Les vrais républicains n'ont besoin d'autre récompense de leurs actes de bienfaisance et des services rendus à l'humanité que le témoignage de leur conscience, et le sentiment délicieux d'avoir fait son devoir.

Mais vous voulez connaître les dons qui ont été faits à la patrie par les communes et par les sociétés populaires.

Nous vous remettons ce tableau de l'offrande faite par la Société dans le courant du mois de brumaire.

Nous joignons à cet état 155 l. 5 s., premier produit de la souscription ouverte dans la Société en faveur des sans-culottes de Landau qui ont souffert par le bombardement. C'est un foible hommage de notre reconnaissance et de notre admiration pour le courage qu'ont développé nos frères d'armes dans la deffense de cette place.

Notre société fera toujours le plus grand effort pour seconder votre énergie et pour élever les âmes de nos concitoyens à la hauteur de la brillante destinée que vous préparez à la nation française. S. et F. ».

CAZES (*présid.*), DEGRAND (*secrét.*), FOURÈS (*secrét.*).

(1) P.V., XXXIII, 140 et 188. B⁴ⁿ, 25 vent. (2^e suppl^t).

(2) C 293, pl. 969, p. 16.